



République Française
Département de Haute-Garonne
CANTON ESCALQUENS

COMMUNE DES VARENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n°15

Du 18 DECEMBRE 2019

Convocation du 12/12/2019

Présents : Iris BARDIN, Christian BOUHOT, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Cédric LAYRE, Vanessa LOBO, Xavier MELLET, Elsa MERICQ, Cédric PENARD, Nathalie STEPHAN

Absent non excusé : Thierry MERCADAL

Secrétaire de séance : Nathalie MELLET

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Mr COLOTTO Benoit, chef du service espace naturel et paysage au SICOVAL qui vient présenter le projet intercommunal sur l'élaboration d'une Charte de l'Arbre.

L'objectif de cette charte, est l'élaboration d'un document « cadre » en rassemblant le Sicoval et les 36 communes autour d'un engagement symbolique commun.

En phase avec les volontés politiques locales, cette charte permettra de renforcer la cohésion territoriale sur la thématique paysagère et environnementale.

Ce document ne présentera aucune contrainte particulière pour la commune et pourra évoluer au fil des années à venir.

Cette charte concernera l'inventaire, la protection, le développement, la pérennisation du territoire arboré public.

Le Sicoval s'engage à fédérer les 36 communes et coordonner le projet de charte de l'Arbre et à poursuivre la mutualisation des services spécialisés dans le domaine (élagage, inventaire patrimoine arboré, plan de gestion des arbres, accompagnement urbanisme ...).

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Mr COLOTTO Benoit de son intervention.

ORDRE DU JOUR : Ouverture à 21h06

1 – Approbation du compte rendu du 13/11/2019

Le compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du compte rendu du 27/11/2019

Le compte rendu du conseil municipal extraordinaire du 27 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3- Décision modificative n°6

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits du compte « outillages » d'un montant de 8000 euros sur le compte « matériel roulant », pour pouvoir finaliser le règlement du tracteur tondeuse.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

4- Délibération de la charte de l'arbre

Suite à l'intervention de Mr COLOTTO Benoit, qui nous a fait une présentation de la charte de l'Arbre, le Conseil Municipal fait le point.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer à ce projet commun et de signer la charte de l'Arbre.

5- Délibération de l'interdiction de circulation des PL dans l'agglomération

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 10 mètres sur la RD11 et RD11G en agglomération est incompatible avec la géométrie de ces voies, faible largeur et présence de stationnement.

Pour cela, il a sollicité des membres de la commission voirie de reprendre et d'actualiser le projet de l'ancien conseil municipal.

Mr le Maire expose le projet de la commission voirie, la circulation des véhicules (de transport de marchandises) d'une longueur supérieure à 10 mètres sera interdite sur la **RD11** et la **RD11G** dans l'agglomération des VARENNES.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette décision et d'établir un arrêté municipal.

6- Délibération du règlement intérieur de la salle des fêtes et du tarif de location

Suite aux recommandations de la Trésorerie de BAZIEGE, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de 1er janvier 2020, les recettes engendrées par la location de la salle des fêtes seront encaissées par la Mairie, de ce fait, la mairie va prendre en charge les réservations et la mise à disposition de la salle des fêtes aux loueurs.

Il est donc obligatoire d'établir un règlement intérieur et un contrat de location.

Mr le Maire propose de lire à l'assemblée le règlement intérieur, le Conseil Municipal apporte quelques modifications.

Mr le Maire propose également d'augmenter la location de la salle des fêtes, qui était à 90 euros et de la passer à 120 euros, cette proposition vient après avoir étudié les frais engendrés par la salle des fêtes (taxe foncière, poubelles, assurance, edf, téléphone ...) il s'avère, que si la salle est louée au minimum comme l'année dernière, l'augmentation permettra de payer principalement les frais.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur
- d'adopter le nouveau tarif de location de la salle des fêtes.

6- Information suite au rendez vous avec le SICOVAL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu avec des membres de la commission voirie, Mr HENNEBERT Mathieu du SICOVAL, pour déterminer dans un premier temps l'appartenance de la parcelle devant chez Mr BISKUP et de la parcelle de l'ancien cimetière.

Mr HENNEBERT après avoir fait des recherches, nous a fait savoir que :

- la parcelle devant chez Mr BISKUP appartient au domaine public de la commune
- l'ancien cimetière appartient au domaine privé de la commune

Mr le Maire propose de se renseigner auprès du service foncier du SICOVAL pour connaître les possibilités et les modalités pour pouvoir vendre la parcelle à Mr BISKUP.

Mr le Maire va prendre contact rapidement avec le SICOVAL

7- Questions diverses

- 1- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme COURONNE Elsa et son équipe (Association Cisart) viendra nous reparler du projet novateur à caractère culturel et social, avec en thématique « l'enfance et l'environnement » le mercredi 15 janvier 2020 à 20h30.
Elle viendra nous présenter des artistes qui participeront à ce projet
Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de cette entrevue, il faudra voter pour savoir si ce projet est réalisable dans notre commune.

- 2- Mr le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ses vœux aux habitants autour d'une galette le dimanche 12 janvier 2020 à 16h00.

Le prochain conseil municipal se réunira le mercredi 15 janvier 2020 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h40